

Rencontres et colloques

Bioéthique : reconnaître et respecter les droits des personnes intersexuées

Le lundi 17 juin 2019, de 09h30 à 12h30 à l'Assemblée Nationale, Paris

Publié le : 04 juin 2019

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Le Parlement prépare la révision des lois de bioéthique dont l'objectif consiste à protéger le vivant, améliorer la santé de chacun et permettre à tous de bénéficier des progrès scientifiques. Leur objectif consiste aussi à fixer les limites de ce qui est éthiquement souhaitable et humainement inacceptable. Elles définissent le rapport de l'humain au vivant dans notre société et leur importance est cruciale.

Dans son *Rapport d'information* présenté par MM. les députés Breton et Touraine, l'Assemblée nationale a fait une recension des actes à promouvoir et de ceux à interdire. Parmi ces derniers, figurent les actes d'assignation sexué non consenties sur les personnes intersexuées. Ces personnes, qui naissent avec des variations des caractéristiques sexuées, sont en effet encore systématiquement opérées dans les hôpitaux français. Les conséquences de ces interventions sont pourtant plus néfastes que leur absence de réalisation et elles contrarient la loi. Elles constituent des violations graves de leurs droits humains et provoquent une rupture dans la protection que la République doit à tous ses citoyens.

L'intérêt de cette rencontre interdisciplinaire consiste à rappeler cet état de fait, à questionner ces pratiques et à ouvrir le débat afin de permettre à la France de respecter ses engagements internationaux et rappeler, à l'occasion des lois en préparation, ce qui caractérise la bioéthique aujourd'hui.

PRE-PROGRAMME (les intervenants sont en cours de confirmation)

9h30 ? Ouverture

Intersexuation et révision de la loi bioéthique

Jean-François Mbaye, Député du Val-de-Marne

Qu'est-ce qu'une éthique du vivant ?

Emmanuel Hirsch, Directeur de Espace de réflexion éthique de la région Île-de-France, professeur à l'Université Paris-Sud-Paris-Saclay

Qu'est-ce qu'une loi de bioéthique ?

Benjamin Pitcho, Avocat, ancien membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris

10h30 ? Table-ronde n° 1 : Reconnaître les personnes intersexuées

Présidence : Me Mila Petkova, Avocate

Sociologie de l'intersexuation

Collectif Intersexes et allié.e.s

Les variations du développement sexuel

Blaise Meyrat, chirurgien pédiatrique

La déontologie et les motifs médicaux très sérieux

Dr Christine Louis-Vahdat, gynécologue-obstétricienne, secrétaire générale adjointe du Conseil départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des Médecins

Evoluer sous l'impulsion du droit international

Benjamin Moron-Puech, Docteur en droit, Université Paris II Panthéon-Assas

11h30 ? Table-ronde n° 2 : Protéger les personnes intersexuées

Présidence : Fabrice Gzil, Docteur en philosophie et responsable des réseaux, Espace éthique Île-de-France

Quelle éthique pour la bioéthique contemporaine ?

Paul-Loup Weil Dubuc, Docteur en philosophie, Chercheur en philosophie politique et éthique, Espace éthique Île-de-France

Les conditions de licéité de l'assignation sexuée

Laurence Marion, Conseil d'Etat

Quel contenu pour la loi de bioéthique ?

Intervenant à venir

Les mesures d'ordre social attendues

Collectif Intersexes et allié.e.s

12h30 ? Conclusion

François Ansermet, membre du CCNe, Professeur de psychiatrie d'enfants et d'adolescents à l'Université de Genève, Chef du Service de Psychiatrie de l'Enfant et l'Adolescent aux Hôpitaux Universitaires de Genève, Psychanalyste

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)

- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)